

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Yves GAULIER, Martine MERIGOT, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Christiane ROSSILLE.

Absentes excusées : Sandrine DELFIEU pouvoir à C. POMMIER, Laëtitia DUFOUR pouvoir à L.CHATELUS,

Absent(s) : Samyha LOUBIBET, Sébastien DURAND

Date de la convocation : mercredi 22 mars 2023

Secrétaire élue pour la séance : Catherine MOUILLER

N°2023-13 OBJET : Budget Communal – Approbation du Budget primitif 2023

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la commission Finances, présente les inscriptions budgétaires pour l'exercice 2023 :

Section de FONCTIONNEMENT

Recettes et dépenses sont équilibrées à

1 589 265.04 €

Fonctionnement Dépenses :		Fonctionnement Recettes :	
011 Charges à caractère général	363 960.00 €	70 Produits de gestion courante	142 600.00 €
012 Charges de personnel	932 000.00 €	73 Impôts et taxes	803 658.00 €
65 Autres charges de gestion courante	91 945.00 €	74 Dotations et participations	398 581.00 €
66 Charges financières	21 000.00 €	75 Autres produits de Gestion courante	76 200.00 €
042 (art. 6811) Dotation aux amortissements	29 347.71 €	77 Produits exceptionnels	400.00 €
014 Fonds péréquation intercommunale	8 500.00 €	013 (art. 6419) Atténuation de charges	29 000.00 €
023 Virement à la section investissement	142 512.33 €	002 Excédent reporté N-1	138 826.04 €

Section d'INVESTISSEMENT (reports 2022 et propositions 2023)

Recettes et dépenses sont équilibrées à

482 684.04 €

Investissement Dépenses :		Investissement Recettes :	
001 Déficit Investissement N-1	75 442.76 €	10 Dotations Fonds divers et réserves	236 512.71 €
040 Emprunts et Dettes assimilées	152 211.28 €	13 Subventions sur opérations	103 659.00 €
Opérations d'Investissement	255 030.00 €	021 Virement de la section Fonctionnement	142 512.33 €

Le budget primitif communal 2023 est approuvé tel qu'il lui a été présenté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 29/03/2023

Eric MARTIN,

La secrétaire de séance, Catherine MOUILLER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20230329-DCM202313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023